

L'information des personnes sollicitées pour la recherche biomédicale dans les pays du Sud: modèle spécifique ou dispositif adapté ?

Christian Legrand, directeur d'Uraeus conseil & formation

Si la règle du consentement libre et informé, préalable à toute mise en œuvre d'une recherche biomédicale, est universellement admise, la question de son application reste souvent délicate et variable.

Pour les pays « en voie de développement », les analyses et recommandations nationales ou internationales (médecins, sociologues et anthropologues de la santé, organismes de régulation, etc.), insistent sur la prise en compte, dans la documentation et les pratiques, des contextes culturels (niveau d'alphabétisation, langues), des représentations, des savoirs et des pratiques.

Pour les pays africains, la concurrence et l'exercice des médecines traditionnelles, la qualité et les modalités des expressions (oralité, dialectes), l'accès au système de soin, le prix des médicaments, le statut de la signature ou la question des « consentements collectifs » semblent nécessiter une adaptation marquée des pratiques et des documents des pays « développés ».

Depuis plusieurs années, Sanofi-aventis a mis en place un dispositif spécifique (le GR56) pour la production des documents d'information des personnes sollicitées de participer à une recherche. Ce dispositif innovant assure la lisibilité et l'intelligibilité de l'information. Il assure que la réponse donnée par la personne est l'expression, en toute connaissance de cause, de sa liberté.

Ce modèle est aujourd'hui utilisé pour les études réalisées en Afrique (Maroc, Bénin, Gabon, Burkina Faso, Cameroun). Les documents préparés sont soumis en France à des comités de protection des personnes, puis aux médecins-investigateurs des centres de recherches, puis aux autorités nationales (comités d'éthique nationaux ou de recherche), dans le cadre des procédures en vigueur.

Cette communication se propose, sur la base de ces expériences, d'analyser la question de l'adaptation des modèles « européens » ou « occidentaux » aux situations concrètes des essais réalisés en Afrique. A quoi porter attention ? Comment définir ces adaptations, pour qu'elles répondent aux besoins des personnes sollicitées ?

Mots-clés : information / consentement / anthropologie médicale / Afrique / recherche biomédicale